

Aire d'accueil des gens du voyage

Les villes de plus de 5 000 habitants, dans le cadre de la réglementation en vigueur et du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, doivent créer des infrastructures nécessaires au séjour des gens du voyage.

Fermeture pour maintenance du 31 juillet au 31 août

Pour mettre en œuvre le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, la commune de Mehun-sur-Yèvre a réalisé une aire d'accueil d'une capacité totale de 21 places.

Aire d'accueil

Espace gardienné, doté d'équipements sanitaires, dans lequel les familles peuvent séjourner en contrepartie du paiement d'une redevance journalière.

Cette aire se situe route de St Martin d'Auxigny (D68). Cette aire dispose d'emplacements individuels, d'un bloc sanitaire collectif.

Chaque emplacement est équipé de prises électriques et d'une alimentation en eau potable.

Financement

Le financement de cet équipement a fait l'objet d'aides financières de l'Etat, du Conseil départemental du Cher et de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher.

La gestion

La Communauté d'Agglomération Bourges Plus a en charge cette aire. Sa gestion a été déléguée à la société [VAGO](#) qui possède les aptitudes, le personnel, les compétences et l'expérience requise pour assurer au mieux le gardiennage.

Cette aire est gérée de la façon suivante :

- Présence d'un gestionnaire 6 jours sur 7 pour assurer les entrées, les sorties et l'entretien courant.
- Emplacement : 2 € par jour, 1 € pour une caravane supplémentaire (maximum 2 caravanes par emplacement) . A la fin de chaque séjour un calcul de la consommation d'électricité et d'eau sera effectuée.
- Dépôt de garantie de 150 €.
- Un contrat d'occupation est passé entre le gestionnaire et chaque famille reprenant entre autre le respect du règlement intérieur.
- Une fermeture annuelle est prévue durant 2 à 3 semaines pendant l'été afin d'assurer les travaux de maintenance.

Contact

Aire d'accueil des gens du voyage

Tél. : 02 48 50 77 21

À télécharger

[Arrêté aire d'accueil des gens du voyage](#) (.pdf - 408.22 Ko)